

les marchands de fourrages opérèrent leur retraite en bon ordre poursuivis par les imitations de leurs ennemis.

On assure que la paix sera signée prochainement devant le tribunal correctionnel.

Au marché aux grains de Lille du 4 décembre, il y a eu une hausse moyenne de 0 fr. 12 cent. à l'hect.

Une coquette splendide commise par un journal de Lille dans le compte-rendu des chambres — discours de M. Jules Favre :

« Mgr de Paris reconnaît que l'intervention est un expédient, une complication ; que l'Italie peut en avoir été humiliée, et que la France, de plus en plus enragée, semble ne vouloir guère ni avancer, ni reculer. »

Tout porte à croire que l'honorable député-académicien a dit : de plus en plus enragée, ce qui est infiniment plus parlementaire.

#### VILLE DE ROUBAIX.

#### COURS PUBLIC DE CHIMIE.

Lundi 9 décembre, à 8 h. 1/4 du soir. Les différentes falsifications du pain et des farines. Moyens à l'aide desquels on les reconnaît facilement.

#### COURS PUBLIC DE PHYSIQUE.

Mercredi 11 décembre à 8 h. 1/4 du soir. Variations séculaires, annuelles et diurnes de la déclinaison et de l'inclinaison. Perturbations de l'aiguille aimantée. Influence des aurores boréales. Le faux magnétisme animal. Expériences.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE.

Audiences des 3 et 4 décembre 1867. Président, M. LALLIER ; ministère public, M. FRANKLIN.

Léven, voiturier belge, arrêté par les préposés de la douane, en flagrant délit de contrebande, est condamné à un mois de prison et 500 fr. d'amende. La confiscation de la voiture et de son cheval est prononcée.

Sont condamnés pour vol : Dernoncourt à 4 mois de prison ; Rosette Deblot, à 3 mois ; Jean Bonnehart, de Roubaix, à la même peine ; Sophie Wallaert, à 4 mois ; Louis Duwiczek, à 2 mois.

Peut-être l'ignoriez-vous ? Lille a son Jacob. Il n'est pas nouveau ; mais il guérissait. Il s'appelle Jacob D... Pour lui, tout se réduit à la sorcellerie. Avez-vous mal aux yeux. Avez-vous la fièvre, c'est votre débiteur qui vous a jeté au sort. Tout cela serait assez inquiétant, mais heureusement Jacob est là qui moyennant finances vous débarrassera de tous les sorts du monde. Le pauvre Jacob n'a pas pu éviter celui-là, la justice de son pays le poursuit. Il est condamné par défaut à 6 mois de prison et 15 fr. d'amende.

A la fin de l'audience d'hier, le tribunal correctionnel a jugé une affaire dont l'instruction durait depuis longtemps. Les sieurs Billegheu et Bataille de Cysling, étaient accusés par un nommé Quivré de l'avoir attiré dans un guet-à-pens où ils l'auraient grièvement blessé. Les prévenus, sans nier la rixe, prétendaient que sa gravité était exagérée et que dans tous les cas il n'y avait pas eu guet-à-pens.

Belleghen a été condamné à trois mois de prison et 300 fr. de dommages-intérêts ; Bataille paiera une amende de 400 fr.

Pour toute la chronique locale, J. REBOUX.

### FAITS DIVERS

Plusieurs nouveaux sinistres sont signalés par le télégraphe. Un grand tremblement de terre accompagné d'éruption volcaniques a eu lieu, le 9 novembre, à Saint Thomas et dans les îles environnantes. 114 personnes ont été tuées ; les pertes maritimes sont considérables.

Un terrible cyclone a sévi dans le Bengale. Il a duré huit heures. Plus de mille personnes ont péri dans la vie. Le riz et les jutes ont beaucoup souffert. Dans quelques endroits, un quart à peine de la récolte sera sauvé.

De nombreux naufrages ont eu lieu du côté de Calcutta. Une grande misère règne parmi les populations des faubourgs de cette ville.

On lit dans l'Autorité de Dunkerque :

Nos craintes sur les malheurs que devait causer la tempête dont nous venons d'être assaillis n'ont pas tardé à se réaliser, et déjà nous apprenons que avant hier, lundi, vers dix heures du matin, notre corvette des pilotes patron Delugny, aperçut la goélette française Pierre-Jeanne mouillée à l'ouest du port, qui venait d'être signalée en perdition.

Malgré les dangers qu'offrait une pareille tentative, nos pilotes prirent, à l'instant même, la résolution de voler au secours des malheureux dont la perte était presque certaine, et le canot de la corvette, monté par les pilotes Vansurelle, Sion et Pieters, ainsi que par les matelots-pilotes Lefebvre et Cordier, se rendit près du navire en détresse, affrontant un vent des plus violents et une mer affreuse.

Leur généreuse entreprise fut couronnée d'un plein succès, car à midi et demi nos braves marins avaient mis le navire en sûreté dans le port, après avoir perdu leur embarcation enlevée par un coup de mer.

Au moment où nous mettons sous presse, la tempête continue et nous recevons les nouvelles suivantes :

Le brick anglais, Concordia, qui était

échoué près Zuydcoote, a été renfloué dimanche, vers 3 heures du soir, après avoir jeté presque entièrement son chargement de charbon. Il s'est dirigé au large, poussé par une forte brise de vent de S. O.

Le trois-mâts Pingouin, de St Malo, capitaine Villamoras, venant de Marseille avec un chargement de blé, et qui était mouillé sur rade depuis samedi soir, a eu ses chaînes cassées et a été jeté à la côte hier, vers quatre heures 1/2 du soir à l'Est du port, près le Cap Nord. L'équipage a débarqué à marée basse sans accidents.

Une goélette, dont le nom est encore inconnu a été vue courant à la côte à l'ouest de Mardyck, hier, vers midi, par le capitaine Hautet, commandant le sloop Josephine, entré en ce port en relâche ; ce dernier navire ayant eu sa chaloupe et une partie du bois de son chargement, qui se trouvait sur le pont, enlevées par la mer.

La question des subsistances, cause une commotion profonde dans tous les pays.

On télégraphie de Stockholm, le 2 décembre : Hier l'ordre a été troublé à Norkoping. Les émeutiers ont démolé les maisons de plusieurs négociants. Ces troubles sont venus à la suite de l'énorme exportation des céréales.

L'ouragan de dimanche a occasionné des dégâts assez considérables à Paris.

A l'Exposition, le grand palais de cristal du jardin réservé a été renversé en dedans, c'est-à-dire que la voûte de verre est tombée et qu'elle a entraîné les murs dans sa chute. Tous les végétaux sont absolument broyés. Trois statues, dont une de l'Impératrice, protégées par une forte traverse, sont restées intactes au milieu des ruines.

Une toiture en tôle ondulée, placée à cheval sur l'avenue de l'Ecole-Militaire, est également tombée, ainsi qu'une vaste construction élevée à l'angle de l'avenue Rapp et de la rue St-Dominique. La plupart des globes lumineux qui éclairaient la marquise du palais ont été tordus et brisés.

A sept heures du soir, le sieur F..., âgé de vingt-sept ans, demeurant rue d'Assas, suivant la rue de Sévres pour regagner son domicile, quand un tuyau de cheminée, tombant d'un toit, l'a atteint à la tête et l'a renversé.

Relévé par des passants, il a reçu les premiers soins dans une pharmacie, et, comme il était grièvement blessé, on l'a transporté d'urgence à l'hôpital Necker. Enfin, dans la rue Thérèse, une cheminée est tombée sur le trottoir et a fait écraser le sieur L..., demeurant passage Choiseul.

On lit dans un journal italien : « Le prince Humbert est parti aujourd'hui pour Gutzio. Il va visiter le champ de bataille. »

Il doit pourtant le bien connaître. Volez-vous le cicérone disant au jeune prince :

« C'est ici que Votre Altesse a été obligée d'avoir l'honneur de fuir. »

On lit dans plusieurs journaux :

Le Bulletin des Lois publie un décret daté du 26 octobre, qui affecte une somme de 90,000 fr. à la confection une médaille intitulée : Médaille du Mexique. »

Serait-elle destinée aux souscripteurs de l'emprunt mexicain ?

UN MOHICAN DE LA RUE DU BAC. — Sous ce titre, on lit dans le Droit :

« Un fait des plus étranges s'est passé hier, rue de la Paix. Le sieur P..., qui y occupe un appartement, avait fait venir chez lui un bain. Après le départ des garçons qui avaient apporté l'appareil nécessaire, la domestique, pour constater la température de l'eau, s'approchait de la baignoire, quand soudain, comme un diable d'une boîte à surprise, il en sortit un homme complètement nu, armé d'un casse-tête. La bonne jette un cri et fuit. Le triton, le sauvage amphibie s'élança à sa poursuite en criant : « Tu y passeras comme les autres ! » Eperdue, la malheureuse fille ouvre une fenêtre donnant sur la voie publique et pousse des clameurs d'alarme. Des sergents de ville montent précipitamment, et, avec adresse, arrachent au Mohican son casse-tête, puis s'emparent de sa personne. Cet homme est un nommé P..., concierge d'une maison de la rue du Bac, et atteint d'aliénation mentale. Comment se trouvait-il dans cette baignoire ? Où étaient ses effets d'habillement ? Problème. Il a été mis à la disposition du commissaire de police du quartier. »

Nous avons rapporté, d'après le Journal d'Alençon, qu'un jeune commis de cette ville avait hérité, d'un oncle d'Amérique, une fortune considérable. Cette nouvelle a provoqué quelques doutes, auxquels le Journal d'Alençon répond par les détails suivants :

M. X... a été réellement informé de la mort d'un oncle retiré depuis 1815 en Amérique, et qui a eu l'excellente idée de le faire son unique héritier.

L'avis a été envoyé par son intendant, lequel évalue la fortune du défunt à deux millions de dollars, indépendamment d'un beau domaine.

Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que cet oncle à héritage n'a pas eu le moindre rapport avec sa famille depuis qu'il avait quitté la France, et qu'il ne connaissait pas le neveu dont il a voulu faire le bonheur.

Des renseignements ont été pris au consulat américain, et un des employés,

si ce n'est le consul lui-même, connaît parfaitement, pour y avoir chassé, le domaine dont il est question dans la lettre de l'intendant.

Encore une histoire sur le fameux maréchal... russe dont on parle tant : Passant en revue un régiment d'infanterie, le maréchal avisa une jeune recrue, peu habituée encore au supplice de la coiffure d'ordonnance, et qui paraissait visiblement souffrir de l'absence de son bonnet de police.

« Qu'as-tu donc ? dit le maréchal, les yeux le sortent de la tête ! »

« Mon maréchal... c'est mon shako qui me gêne. »

« Tu shako qui te gêne, voyons ça. Le maréchal décoiffe le pauvre diable, dont le front, baigné de sueur, portait un sillon, qui dénotait suffisamment la sincérité de la plainte. Il examina le shako incriminé, le tourne, le retourne et enfin le replace sur la tête du patient, en l'y faisant entrer de force ; puis il lui dit :

« Tu vois, comme cela, il ne te gêne plus ; il suffit d'être coiffé droit. »

Vaincu par la douleur, le soldat se hâssa de balbutier ces mots :

« Pardon, maréchal, il est trop petit. »

« Trop petit ! trop petit ! répéta le maréchal d'un ton furibond. »

Et confiant aussitôt son chapeau à plumes à un de ses officiers d'ordonnance, il s'empare du malencontreux shako, le pose carrément sur sa tête historique, où il s'enfonça de telle sorte que l'on ne voit plus que le bout du menton et des longs cheveux de l'illustré maréchal.

Et l'on entend sortir des profondeurs du shako d'ordonnance ces paroles formidables : — « Diras-tu encore qu'il est trop petit. »

De l'Epoque sous la signature Leguevel de la Combe :

C'était à propos de l'affaire de la rue des Prouvaires, dit le procès des poudres. Les accusés avaient pour avocat M. Dupont (de Bussac). M. Dupont (de Bussac) défendait ses clients avec un chaleur et une vivacité extrêmes.

« On veut à toute force, s'écria-t-il, que nous ayons eu de la poudre en notre possession, mais cela est complètement faux. Cette poudre n'existe pas. Où est-elle ? L'accusation ne peut nous le dire, et c'est M. le procureur impérial qui a inventé la poudre. »

Sur ces mots, le ministère public se lève, et relevant avec vivacité le mot de M. Dupont (de Bussac), déclare que l'assertion de la défense est calomnieuse au premier chef.

« Je prends acte de la réponse, réplique non moins vivement l'avocat, et je conviendrais volontiers que M. le procureur impérial n'a pas inventé la poudre. »

Cette nouvelle interprétation valut à M. Dupont (de Bussac) deux mois de suspension et la réputation d'homme d'esprit.

Dans un article sur la chemise, le journal l'Image raconte :

Un crime a été commis à la campagne. La justice informe ; rien ne la guide ; aucune trace d'assassin ; pas un indice ouvrant seulement le champ des conjectures.

De guerre lasse, les magistrats allaient se retirer. Un gendarme parle bas à l'un d'eux :

« Voyez, monsieur, dit-il, ce paysan qui nous a guidés... »

« Eh bien ? »

« Sa chemise, ajouta le gendarme. Elle est blanche comme du lait. »

Après ?

« C'est que c'est aujourd'hui mercredi et que les paysans n'en changent que le dimanche. Pourquoi celui-ci en a-t-il changé pendant la semaine ? »

Le paysan est interrogé ; il balbutie, et finit par avouer qu'il a brûlé la veille sa chemise ensanglantée.

C'était l'assassin.

On lit dans l'Echo du Parlement :

Le 27 novembre, une noce avait été célébrée au village de Hamme, près d'Assche. La fête s'était prolongée, pleine de gaieté jusqu'à minuit ; à cette heure, tous les convives, au nombre de quinze, se trouvaient réunis au cabaret de Krickeler (le césier), tenu par le nommé Engels.

Tout se passait parfaitement, lorsque tout à coup, et sans que rien fit prévoir cette lâche agression, le nommé Musou, âgé de vingt-sept ans, cultivateur à Brussegem, qui faisait partie de la noce, poussé, dit-on, par un succès de jalousie, s'élança, armé d'un couteau, sur un autre convive, le nommé Van Buggenhout, et lui fit au ventre une horrible blessure. Le bars de l'estaminet et son fils veulent intervenir, mais à leur tour ils reçoivent des coups de couteau, le père dans le ventre, et le fils au-dessous de l'omoplate gauche.

Les trois victimes tombaient baignant dans leur sang. C'était un spectacle horrible.

### TRIBUNAUX.

Deux gendarmes faisant la patrouille à Bagnolet volent dans le chalet de M. Horblin, alors absent, une lumière suspecte. Ils entrent et trouvent deux voleurs en train d'opérer un déménagement à leur profit ; ils n'ont pu en arrêter qu'un ; il s'appelle Bolland et refuse de faire connaître le nom de son complice sur lequel il s'efforce cependant de rejeter le crime qu'il a commis. On a trouvé sur le lieu du crime un papier sur lequel sont écrits des vers fort malveillants contre les directeurs de prison. Les voici :

O directeur, ô vieillard hypocrite, Si par tes crimes tes cheveux ont blanchi, Ne crains-tu pas, toi et tes acolytes, Un jour viendra vous serez anéantis. Ne crains-tu pas la sanglante machine Qui devant toi dressera le prisonnier ? Ce jour enfin tu ne passeras plus au crime. Ah ! si les morts pouvaient se réveiller !

Boland nie la paternité de ces vers qui sont sans doute de son complice.

L'accusé a été cinq ou six fois condamné pour des crimes analogues à celui pour lequel on le poursuit, aussi le jury n'admet-il pas de circonstances atténuantes.

Boland est condamné à six ans de travaux forcés.

### MENUS PROPOS.

Les femmes disent que la politique est ennuyeuse ; c'est qu'elles ne s'y connaissent pas. Tournée du côté du drame, la politique est une émotion ; inclinait à la comédie, elle vaut les meilleures farces de Molière.

Tenez, par exemple, ne trouvez-vous pas d'un bon comique l'attitude de la Hesse ducale dans la question du congrès ? La France invite toute l'Europe à une conférence ; chacune des grandes puissances a une objection ; la Hesse ducale, ravie de montrer qu'elle existe, accepte avec empressement. Mécontentement de M. de Bismark, qui trouve de très mauvais goût que la Hesse aille à la conférence sans sa bonne.

L'unification allemande a une allure particulière, qui la distingue de l'unité italienne. Ici se sont des écoliers en révolte qui ont renvoyé leurs pions ; là bus ce sont des écoliers intimidés qui tremblent sous la férule d'un maître.

Les Italiens ont fait, avec préméditation, une révolution qui leur coûte cher, dit-on ; mais au moins leur passion est assouvie et ils s'en donnent pour leur argent.

En Allemagne, la scène présente à peu près le tableau suivant : M. de Bismark est en chaire ; il jette un regard profond dans la classe et interpelle tour à tour ses petits annexés :

« D'abord, dit-il, il est bien entendu que tout le monde est enchanté d'être Prussien ?... »

« Un silence. »

« On est bien froid, au delà du Mein, reprend M. de Bismark ?... »

Même silence.

« Faites-y attention, dit encore le Jupiter de Berlin ; le premier d'entre vous sur qui on trouverait un florin autrichien serait mis à la porte de l'Allemagne. Et alors savez-vous ce qui arrivera ? Croque-mitaine vous mangera. Vous savez que Croque-mitaine vous a déjà pris l'Alsace et la Lorraine. Il guigne le duché de Bade... »

« Oh ! m'sieu ! s'écrient en chœur tous les annexés, défendez-nous ! Il est méchant, Croque-mitaine ; il a le fusil Chassepot... »

« Ah ! vous voilà raisonnables. Mais pourquoi boudez-vous ? Francfort apporte souvent dans le concert allemand une note aiguë qui ressemble à un sifflet. »

Un Francfortois. — Monsieur le ministre, je vais vous parler franchement ; l'année dernière, les soldats prussiens n'ont pas été parfaitement aimables, si ce n'est avec nos femmes et nos filles... »

M. de Bismark. — Apprenez, monsieur, que les Prussiens sont toujours aimables.

Un annexé satisfait. — C'est vrai, on n'est pas plus gracieux.

Notons donc que la Hesse ducale vient de faire un acte d'indépendance qui l'impartialise. Reste à savoir de quel poids sera, dans la conférence européenne, le vote de la Hesse ducale. A vrai dire, je crains que lorsque l'orateur de la Hesse aura développé son opinion, les ambassadeurs des grandes puissances ne crient, comme les spectateurs de la troisième galerie à l'Ambigu : Asseyez-vous dessus !!!

C'était sous Louis-Philippe.

Un nouveau cabinet arrivait aux affaires ; le ministre... un ancien avocat, avait pour lui les sympathies de la bourgeoisie, et contre lui des favoris que la noblesse lui reprochait avec amertume. Je me souviens que dans un salon officiel, ces deux opinions furent alors traduites par deux femmes d'esprit en termes excellents :

« Que pensez-vous de votre ministre, madame ? demanda un préfet à « l'épouse » d'un colonel de la garde nationale. »

« Je le tiens pour un homme résolu, qui ne dira pas au conseil : Signerai-je, papa ? en disant oui de la politique. »

« Et vous, madame ? demanda le même à la duchesse de L... »

« Je trouve ses favoris du dernier vulgaire. »

« Quoi ce peu de barbe vous déplaît ? »

« Sans doute, je l'ai vu hier, votre excellence, avec sa serviette de ministre

sous le bras, eh ! bien, vrai, il avait l'air de dire à la France :

— Madame est servie.

C'est toujours un événement dans une famille quand la chatte vient de mesurer. Que va-t-on faire des petits ? Les enfants voudraient les laisser vivre tous ; mais on ne peut garder une si nombreuse tribu : on choisit les plus beaux. — et il faut noyer les autres.

Ce moment fatal était arrivé chez la comtesse de B... Mademoiselle Berthe, âgée de neuf ans, pleurait à chaudes larmes.

« O les pauvres petits ! Maman, je t'en supplie, ne les fais pas noyer ! »

La mère expliqua qu'il fallait être raisonnable, que la pauvre chatte ne pouvait nourrir six ou sept petits affamés.

« Il fait si froid ! reprit Berthe en sanglotant. »

« C'est l'affaire d'une minute... »

« Eh bien ! mère ; s'il faut absolument les noyer, au moins accorde-moi une chose... »

« Laquelle ? »

« Faisons chauffer l'eau ! »

Décidément, la politique a tout envahi. Encore trois mois de cette fièvre et les futillités fuiront à tire-d'ailes comme une troupe d'oiseaux effarouchés.

Il n'est pas jusqu'à un brave marchand de cravates de ma connaissance qui ne tranche du Montesquieu.

« Monsieur, me disait-il, huché — sur la subtilité de ses paroles — avez-vous remarqué une chose ? C'est que, en France... (et il appuya : en France !) les gouvernements tiennent bon jusqu'au jour où ils tombent ? »

Il fallut bien reconnaître la vérité de cette observation. Ce fut un éclair dans les ténèbres.

Où allons-nous, si les marchands de cravates font concurrence à Pascal ?

J'ai lu souvent dans les Communiqués, qu'on égarait l'opinion publique, et je ne l'ai jamais trouvée dans la liste des objets perdus.

Il y a donc quelqu'un qui la garde ?

FIGARÉ.

### ETAT-CIVIL DE ROUBAIX.

PUBLICATIONS DE MARIAGES DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE

Eleuthère, Vanrennemann, domestique, et Delphine Vanhoutte, tisserande.

Antoine Haroux, conducteur de voitures, et Eugénie Fardez, journalière.

NAISSANCES.

30 novembre. — Mathilde, fille légitime d'Auguste Desobry et d'Adèle Choqueron.

André, fils légitime d'Emile Vandembroecker et de Sophie Lachaert.

Emma-Sophie, fille légitime de Charles Sprit et de Sophie Fruchefond.

1<sup>er</sup> décembre. — Philomène-Natalie, fille légitime de Charles Beggia, et de Natalie Lerberghe.

Céline, fille légitime de Pierre Debrauwer et de Maria Kimpé.

Hermanne, fille légitime de Théodore Roussel et de Philomène Richier.

Eugénie-Amélie, fille légitime de Désiré Delmotte et de Flore Desarmont.

Florisse, fils légitime de Jean Lepoutre et de Juliette Demarchelier.

Jules-Victor, fils naturel reconnu de Achille Lambin, et de Rosalie Ducaux.

Joseph-Ferdinand, fils naturel de Mélanie Windels.

Henri, fils légitime de J.-B. Labitte et de Clémence Dutot.

2<sup>e</sup> décembre. — Louise, fille naturelle de Marie Atallus.

Désiré, fils légitime de Louis Duthoit et de Cécilia Burette.

Henri, fils légitime d'Henri Decourcelle et de Mélanie Mourisse.

Marie-Catherine, fille légitime d'Emile Dujardin, et de Julie Duthoit.

Henri, fils légitime de Charles Garrein et de Philomène Librecht.

Louise-Lambertine, fille légitime d'Adolphe Baudoux, et d'Augustine Dufranne.

Marie-Jeanne, fille légitime de Jean Van Eeckhoutte, et de Marie Thibergien.

Joseph, fils légitime de Joseph Orcaedt et de Hortense Uytbroeck.

Anna, fille légitime d'Adolphe Bossuyt et Flore Jacob.

Isidore-Jules, fils légitime de Louis Desurmont et de Léonie Quévryn.

Victor, fils naturel de Sidonie Vanhoeck.

Adèle, fille légitime de Léonard Bernard et de Juliette Demayer.

Edouard-Victor, fils légitime d'Edouard Ferrier et de Clémence Langia.

DÉCÈS.

1<sup>er</sup> décembre. — Victoire Léroix, 14 ans, sans profession, fille de Fidèle-Joseph et de Adèle Marie Delcroix, Grande-rue.

Julie-Constance Tonzé, 63 ans, rentière, célibataire, rue du Croif.

2<sup>e</sup> — Pierre-François Decraene, 64 ans, receveur de rentes, époux de Florine Honoré, rue St Antoine.

Adèle Bataille, 23 ans, servante, célibataire, Pont du Sartel.

Louis Joseph Humez, 38 ans, lamier, époux de Juliette Lemarre, rue St-Jean.

Il est décédé en outre 3 garçons et 5 filles au dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE

Du 5 Décembre 1867

Cours de ce jour

Cours précédent

3<sup>e</sup> 0/0..... 69 20

— 3<sup>e</sup> 0/0..... 69 50

4<sup>e</sup> 0/0..... 99

— 4 1/2 0/0..... 99